

1) Permanente et prioritaire :

Par une formation « globale ».....



.....faciliter l'insertion socioprofessionnelle des Mahorais « éligibles SMA* »

* **éligibles SMA** = français de 18 à 25 ans habitants à Mayotte

et éloignés de l'emploi car sans diplôme ou avec diplôme mais ne réussissant pas à trouver de l'emploi

et ayant un casier judiciaire compatible avec la formation qu'il suivra au régiment (cas des volontaires stagiaires) ou l'emploi qu'il y aura (cas des volontaires techniciens).

2) Prioritaire en cas de catastrophe naturelle :

participer aux plans de secours en renfort des forces armées

3) Secondaire :

participer à la mise en valeur du département dans le cadre de chantiers d'application externes***

*** uniquement au profit des collectivités locales, des établissements publics et des associations à but non lucratif reconnues d'utilité public